

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
portant désignation des membres du groupe de travail
chargé de l'élaboration des profils de certification
correspondant aux profils de formation établis par le
Service francophone des Métiers et des Qualifications dans
le domaine des métiers de «monteur électricien/monteuse
électricienne», d'«instructeur/institutrice fitness»,
d'«instructeur/institutrice fitness en cours collectif»,
d'«animateur/animatrice de groupe», d'«esthéticien
social/esthéticienne sociale», de «valoriste généraliste», de
«réceptionniste en hôtellerie» et de
«gouverneur/gouvernante d'étage» dans l'enseignement
technique, professionnel et spécialisé de forme 3, 3ème
phase**

A.Gt 26-03-2020

M.B. 10-04-2020

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre notamment l'article 39bis, § 2;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 13 décembre 2012 relatif à l'organisation et au fonctionnement des groupes de travail prévus par l'article 39bis, § 2, du décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre;

Considérant les propositions de l'Administratrice générale de l'Enseignement et la Recherche scientifique et du Conseil général de Concertation pour l'Enseignement secondaire;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - Le groupe de travail chargé de l'élaboration des profils de certification correspondant aux profils de formation établis par le Service francophone des Métiers et des Qualifications dans le domaine des métiers de l'électricité pour le profil de «monteur électricien/monteuse électricienne» de l'enseignement spécialisé de forme 3, 3^e phase, et dans l'enseignement en alternance article 45, est composé à minima :

1° un représentant du Ministre qui préside et fixe le calendrier des réunions :

Carine SAUCIN;

2° des représentants des Fédérations de pouvoirs organisateurs et de l'enseignement organisé par la Communauté française :

- Patrick MAGNIETTE (enseignement libre subventionné);
- Daniel JANSSENS (enseignement libre subventionné);
- Olivier VAN WASSENHOVE (enseignement organisé par la Communauté française);
- Pierre TEMPELHOF (enseignement officiel subventionné);

3° un représentant du Service de l'Inspection visé à l'article 3, alinéa 2, du décret du 8 mars 2007 relatif au service général de l'inspection, au service de conseil et de soutien pédagogiques de l'enseignement organisé par la Communauté française, aux cellules de conseil et de soutien pédagogiques de l'enseignement subventionné par la Communauté française et au statut des membres du personnel du service général de l'inspection et des conseillers pédagogiques :

Robert LAHAYE et
Maurice MERKELBACH;

4° un représentant de l'administration générale :

Damien REBELLA ou son représentant;

5° des représentants des Cellules de soutien et d'accompagnement :

- Pierre HENRY (enseignement libre subventionné);
- Egede SCHLEMMER (enseignement libre subventionné);
- Luciano AMORINI (enseignement organisé par la Communauté française);
- Philippe BELIN (enseignement officiel subventionné).

Article 2. - Le groupe de travail chargé de l'élaboration des profils de certification correspondant aux profils de formation établis par le Service francophone des Métiers et des Qualifications dans le domaine des métiers du fitness pour le profil d'«instructeur/institutrice fitness» de l'enseignement professionnel est composé :

1° un représentant du Ministre qui préside et fixe le calendrier des réunions :

Carine SAUCIN;

2° des représentants des Fédérations de pouvoirs organisateurs et de l'enseignement organisé par la Communauté française :

- Patrick MAGNIETTE (enseignement libre subventionné);
- Franz LETOR (enseignement libre subventionné);
- Alain PTAK (enseignement libre subventionné);
- Olivier VAN WASSENHOVE (enseignement organisé par la Communauté française);
- Sandrine BERTHOUMIEU (enseignement officiel subventionné);

3° un représentant du Service de l'Inspection visé à l'article 3, alinéa 2, du décret du 8 mars 2007 relatif au service général de l'inspection, au service de conseil et de soutien pédagogiques de l'enseignement organisé par la Communauté française, aux cellules de conseil et de soutien pédagogiques de l'enseignement subventionné par la Communauté française et au statut des membres du personnel du service général de l'inspection et des conseillers pédagogiques :

- Dominique DUROUX;;
- Marie-Louise DELSEMME

4° un représentant de l'administration générale :

Damien REBELLA ou son représentant;

5° des représentants des Cellules de soutien et d'accompagnement :

- François POULL (enseignement libre subventionné);
- Marc WILMET (enseignement organisé par la Communauté française).

Article 3. - Le groupe de travail chargé de l'élaboration des profils de certification correspondant aux profils de formation établis par le Service francophone des Métiers et des Qualifications dans le domaine des métiers du fitness pour l'option «instructeur/instructrice fitness en cours collectif» de l'enseignement technique de qualification est composé :

1° d'un représentant du Ministre qui préside et fixe le calendrier des réunions :

Carine SAUCIN;

2° des représentants des Fédérations de pouvoirs organisateurs et de l'enseignement organisé par la Communauté française :

- Patrick MAGNIETTE (enseignement libre subventionné);
- Franz LETOR (enseignement libre subventionné);
- Alain PTAK (enseignement libre subventionné);
- Olivier VAN WASSENHOVE (enseignement organisé par la Communauté française);
- Sandrine BERTHOUMIEU (enseignement officiel subventionné);

3° un représentant du Service de l'Inspection visé à l'article 3, alinéa 2, du décret du 8 mars 2007 relatif au service général de l'inspection, au service de conseil et de soutien pédagogiques de l'enseignement organisé par la Communauté française, aux cellules de conseil et de soutien pédagogiques de l'enseignement subventionné par la Communauté française et au statut des membres du personnel du service général de l'inspection et des conseillers pédagogiques :

- Dominique DUROUX;
- Marie-Louise DELSEMME;

4° un représentant de l'administration générale :

Damien REBELLA ou son représentant;

5° des représentants des Cellules de soutien et d'accompagnement :

- François POULL (enseignement libre subventionné);
- Marc WILMET (enseignement organisé par la Communauté française).

Article 4. - Le groupe de travail chargé de l'élaboration des profils de certification correspondant aux profils de formation établis par le Service francophone des Métiers et des Qualifications dans le domaine de l'animation pour l'option «animateur/animateur de groupe» de l'enseignement technique de qualification est composé :

1° un représentant du Ministre qui préside et fixe le calendrier des réunions :

Carine SAUCIN;

2° des représentants des Fédérations de pouvoirs organisateurs et de l'enseignement organisé par la Communauté française :

- Patrick MAGNIETTE (enseignement libre subventionné);
- Claudine REYNAERTS (enseignement libre subventionné);
- Joëlle HOUGARDY (enseignement organisé par la Communauté française);
- Olivier VAN WASSENHOVE (enseignement organisé par la Communauté française);
- Fabienne CLAERBOUT (enseignement officiel subventionné);

3° un représentant du Service de l'Inspection visé à l'article 3, alinéa 2, du décret du 8 mars 2007 relatif au service général de l'inspection, au service de conseil et de soutien pédagogiques de l'enseignement organisé par la Communauté française, aux cellules de conseil et de soutien pédagogiques de l'enseignement subventionné par la Communauté française et au statut des membres du personnel du service général de l'inspection et des conseillers pédagogiques :

- Dominique DUROUX;
- Marie-Louise DELSEMME;

4° un représentant de l'administration générale :

Damien REBELLA ou son représentant;

5° des représentants des Cellules de soutien et d'accompagnement :

- Christine COPOIX (enseignement libre subventionné);
- Christel SCULIER (enseignement libre subventionné).

Article 5. - Le groupe de travail chargé de l'élaboration des profils de certification correspondant aux profils de formation établis par le Service francophone des Métiers et des Qualifications dans le domaine des métiers de l'esthétique pour l'option «esthéticien social/esthéticienne sociale» de l'enseignement technique de qualification est composé :

1° un représentant du Ministre qui préside et fixe le calendrier des réunions :

Carine SAUCIN;

2° des représentants des Fédérations de pouvoirs organisateurs et de l'enseignement organisé par la Communauté française :

- Patrick MAGNIETTE (enseignement libre subventionné);
- Sandy TRIGAUX (enseignement libre subventionné);
- Christine PAPADOPOULOS (enseignement libre subventionné);
- Olivier VAN WASSENHOVE (enseignement organisé par la Communauté française);
- Christine GREGOIRE (enseignement organisé par la Communauté française);
- Véronique MALFROY (enseignement officiel subventionné);
- Pascaline LEDENT (enseignement officiel subventionné);
- Laurent GEROUVILLE (enseignement officiel subventionné);
- Juana GARCIA (enseignement officiel subventionné);

3° un représentant du Service de l'Inspection visé à l'article 3, alinéa 2, du décret du 8 mars 2007 relatif au service général de l'inspection, au service de conseil et de soutien pédagogiques de l'enseignement organisé par la Communauté française, aux cellules de conseil et de soutien pédagogiques de l'enseignement subventionné par la Communauté française et au statut des membres du personnel du service général de l'inspection et des conseillers pédagogiques :

- Dominique DUROUX;
- Marie-Louise DELSEMME;

4° un représentant de l'administration générale :

Damien REBELLA ou son représentant;

5° des représentants des Cellules de soutien et d'accompagnement :

Christel SCULIER (enseignement libre subventionné).

Article 6. - Le groupe de travail chargé de l'élaboration des profils de certification correspondant aux profils de formation établis par le Service francophone des Métiers et des Qualifications dans le domaine de la valorisation des déchets pour l'option «valoriste généraliste» de l'enseignement spécialisé de forme 3, 3^{ème} phase, et dans l'enseignement en alternance article 45, est composé :

1° un représentant du Ministre qui préside et fixe le calendrier des réunions :

Carine SAUCIN;

2° des représentants des Fédérations de pouvoirs organisateurs et de l'enseignement organisé par la Communauté française :

- Patrick MAGNIETTE (enseignement libre subventionné);
- Olivier VAN WASSENHOVE (enseignement organisé par la Communauté française);
- Pierre TEMPELHOF (enseignement officiel subventionné);

3° un représentant du Service de l'Inspection visé à l'article 3, alinéa 2, du décret du 8 mars 2007 relatif au service général de l'inspection, au service de conseil et de soutien pédagogiques de l'enseignement organisé par la Communauté française, aux cellules de conseil et de soutien pédagogiques de l'enseignement subventionné par la Communauté française et au statut des membres du personnel du service général de l'inspection et des conseillers pédagogiques :

Pierre WANSON;

4° un représentant de l'administration générale :

Damien REBELLA ou son représentant;

5° des représentants des Cellules de soutien et d'accompagnement :

- Fabrice DEGLI ESPOSTI (enseignement libre subventionné);
- Catherine LIBERT (enseignement libre subventionné);
- Jean-Marie BAUDUIN (enseignement libre subventionné);
- Kristien DELANOTTE (enseignement organisé par la Communauté française);
- Pierre BELIN (enseignement officiel subventionné).

Article 7. - Le groupe de travail chargé de l'élaboration des profils de certification correspondant aux profils de formation établis par le Service francophone des Métiers et des Qualifications dans le domaine des métiers de la réception pour l'option «réceptionniste en hôtellerie» de l'enseignement technique de qualification est composé :

1° un représentant du Ministre qui préside et fixe le calendrier des réunions :

Carine SAUCIN;

2° des représentants des Fédérations de pouvoirs organisateurs et de l'enseignement organisé par la Communauté française :

- Patrick MAGNIETTE (enseignement libre subventionné);
- Olivier GAUDY (enseignement libre subventionné);
- Christine PAPADOPOULOS (enseignement libre subventionné);
- Olivier VAN WASSENHOVE (enseignement organisé par la Communauté française);
- Youri NEIRINCHX (enseignement officiel subventionné);
- Eric VIATOUR (enseignement officiel subventionné);
- Olivier CORNET (enseignement officiel subventionné);

3° un représentant du Service de l'Inspection visé à l'article 3, alinéa 2, du décret du 8 mars 2007 relatif au service général de l'inspection, au service de conseil et de soutien pédagogiques de l'enseignement organisé par la Communauté française, aux cellules de conseil et de soutien pédagogiques de l'enseignement subventionné par la Communauté française et au statut des

membres du personnel du service général de l'inspection et des conseillers pédagogiques :

Pierre DUCHATELET;

4° un représentant de l'administration générale :

Damien REBELLA ou son représentant;

5° des représentants des Cellules de soutien et d'accompagnement :

- Christophe CORBESIER (enseignement libre subventionné);
- Carmelo PIRELLO (enseignement organisé par la Communauté française);
- Martine BLOMMAERT (enseignement officiel subventionné).

Article 8. - Le groupe de travail chargé de l'élaboration des profils de certification correspondant aux profils de formation établis par le Service francophone des Métiers et des Qualifications dans le domaine des métiers du housekeeping pour l'option «gouverneur/gouvernante d'étage» de l'enseignement technique de qualification est composé :

1° un représentant du Ministre qui préside et fixe le calendrier des réunions :

Carine SAUCIN;

2° des représentants des Fédérations de pouvoirs organisateurs et de l'enseignement organisé par la Communauté française :

- Patrick MAGNIETTE (enseignement libre subventionné);
- Christine PAPADOPOULOS (enseignement libre subventionné);
- Olivier GAUDY (enseignement libre subventionné);
- Olivier VAN WASSENHOVE (enseignement organisé par la Communauté française);
- Youri NEIRINCHX (enseignement officiel subventionné);
- Eric VIATOUR (enseignement officiel subventionné);
- Caroline VINCKBOOMS (enseignement officiel subventionné);
- Robby BOURDEAU D'HUY (enseignement officiel subventionné);

3° un représentant du Service de l'Inspection visé à l'article 3, alinéa 2, du décret du 8 mars 2007 relatif au service général de l'inspection, au service de conseil et de soutien pédagogiques de l'enseignement organisé par la Communauté française, aux cellules de conseil et de soutien pédagogiques de l'enseignement subventionné par la Communauté française et au statut des membres du personnel du service général de l'inspection et des conseillers pédagogiques :

Pierre DUCHATELET;

4° un représentant de l'administration générale :

Damien REBELLA ou son représentant;

5° des représentants des Cellules de soutien et d'accompagnement :

- Christophe CORBESIER (enseignement libre subventionné);
- Martine BLOMMAERT (enseignement officiel subventionné).

Article 9. - Les groupes de travail peuvent s'adjoindre la présence d'experts s'ils le jugent nécessaires.

Article 10. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 26 mars 2020.

Le Ministre-Président,

P.-Y. JEHOLET

La Ministre de l'Education,

C. DESIR